

**Délibération N° 2021-14**

**Le Conseil d'administration, en sa séance du 26 février 2021,  
sous la présidence de Nathalie DOMPNIER, Présidente**

- Vu** le Code de l'éducation et notamment son article L712-3,
- Vu** les statuts de l'Université Lyon 2, adoptés par le conseil d'administration en sa séance du 27 avril 2018, modifiés ;
- Vu** l'avis du Conseil académique plénier en date du 26 février 2021,

**Prend la délibération suivante :**

**OBJET : Création de 3 mentions de doctorat et d'une mention de HDR**

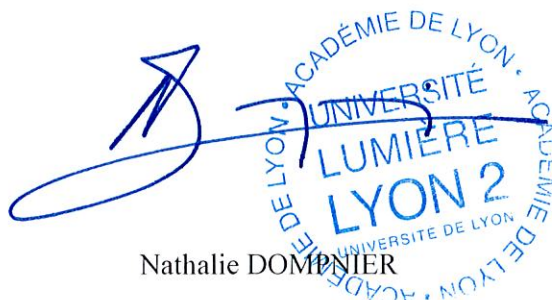
Les administrateurs approuvent la création des mentions de doctorat « mathématiques appliquées » « études asiatiques et ses diasporas » et « études transculturelles » et la mention de HDR « mathématiques appliquées », conformément au document joint en annexe.

La présente délibération est approuvée à la majorité des membres présents et représentés.

Membres en exercice : 36  
Quorum : 18  
Présents et représentés : 30  
Dont :  
Pour : 28  
Abstentions : 2

Fait à Lyon, le 1<sup>er</sup> mars 2021

La Présidente de l'Université Lyon 2



Nathalie DOMPNIER

La présente délibération sera publiée au recueil des délibérations et sur le site intranet de l'Université.